

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00006

Arrêté portant composition de la Chambre de  
commerce et d'industrie de la région Centre-Val  
de Loire pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** le décret n°2010-924 du 3 août 2010 portant création de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre -Val de Loire du 23 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre les chambres de commerce et d'industrie qui lui sont rattachées et entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 25 mars 2021 transmise par la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre-Val de Loire,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Centre-Val de Loire est fixé à 52.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

	Nombre de sièges	COMMERCE			INDUSTRIE			SERVICES		
		TOTAL C	C 1 (1)	C 2 (1)	TOTAL I	I 1 (2)	I 2 (2)	TOTAL S	S 1 (3)	S 2 (3)
<b>CCI Cher</b>	<b>6</b>	2	1	1	2	1	1	2	1	1
<b>CCI Eure-et-Loir</b>	<b>8</b>	2	1	1	3	1	2	3	1	2

<b>CCI Indre</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>CCI Indre-et-Loire</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>CCI Loir-et-Cher</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>CCI Loiret</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>CCIR Centre</b>	<b>52</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

(1) C correspondant à la catégorie commerce, C 1 à la sous-catégorie <10 et C 2 à la sous-catégorie ≥ 10

(2) I correspondant à la catégorie industrie, I 1 à la sous-catégorie <20 et I 2 à la sous-catégorie ≥ 20

(3) S correspondant à la catégorie services S 1 à la sous-catégorie <10 et S 2 à la sous-catégorie ≥ 10

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret dont ampliation sera adressée :

- aux préfets de département du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Centre-Val de Loire,
- aux présidents des chambres de commerce et d'industrie territoriales de la région,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.120 enregistré le 19 avril 2021

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00004

Arrêté portant composition de la Chambre de  
commerce et d'industrie territoriale de l'Indre  
pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE L'INDRE  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre du 25 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 30 mars 2021 transmise par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre est fixé à 34.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	4
	<u>Total commerce</u>	<u>10</u>
<b>Industrie</b>	• De 0 à 19 salariés	6
	• 20 salariés et plus	7
	<u>Total industrie</u>	<u>13</u>
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	5
	<u>Total services</u>	<u>11</u>
<b>Total des sièges :</b>	<b>Total des sièges :</b>	<b>34</b>

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre dont ampliation sera adressée :

- au Préfet de l'Indre,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.123 enregistré le 19 avril 2021

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00003

Arrêté portant composition de la Chambre de  
commerce et d'industrie territoriale de  
Loir-et-Cher pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION DE  
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DU LOIR-ET-CHER  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher du 15 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 29 mars 2021 transmise par la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher est fixé à 32.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :



Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	3
	<u>Total commerce</u>	<u>8</u>
<b>Industrie</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	7
	<u>Total industrie</u>	<u>12</u>
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	7
	<u>Total services</u>	<u>12</u>
<b>Total des sièges :</b>	<b>Total des sièges :</b>	<b>32</b>

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loir-et-Cher dont ampliation sera adressée :

- au Préfet du Loir-et-Cher,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.122 enregistré le 19 avril 2021

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00005

Arrêté portant composition de la Chambre de  
commerce et d'industrie territoriale du Cher  
pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DU CHER  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Cher du 23 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 29 mars 2021 par la Chambre de commerce et d'industrie du Cher,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Cher est fixé à 28.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	3
	<u>Total commerce</u>	<u>8</u>
<b>Industrie</b>	• De 0 à 19 salariés	5
	• 20 salariés et plus	6
	<u>Total industrie</u>	<u>11</u>
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	4
	<u>Total services</u>	<u>9</u>
<b>Total des sièges :</b>		<b>28</b>

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Cher sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Cher dont ampliation sera adressée :

- au Préfet du Cher,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Cher,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.124 enregistré le 19 avril 2021

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00002

Arrêté portant composition de la Chambre de  
commerce et d'industrie territoriale du Loiret  
pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DU LOIRET  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret le 22 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 25 mars 2021 transmise par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret,

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret est fixé à 41.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	4
	<u>Total commerce</u>	<u>10</u>
<b>Industrie</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	8
	<u>Total industrie</u>	<u>14</u>
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	8
	• 10 salariés et plus	9
	<u>Total services</u>	<u>17</u>
<b>Total des sièges :</b>	<b>Total des sièges :</b>	<b>41</b>

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret dont ampliation sera adressée :

- à la Préfète du Loiret,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.121 enregistré le 19 avril 2021







**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-107

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR**

R24-2021-04-19-00007 - Arrêté portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Eure-et-Loir pour les élections 2021 (2 pages)

Page 3

R24-2021-04-19-00008 - Arrêté portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Indre-et-Loire pour les élections 2021 (2 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00007

Arrêté portant composition de la chambre de  
commerce et d'industrie territoriale de  
l'Eure-et-Loir pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE L'EURE-ET-LOIR  
POUR LES ÉLECTIONS 2021

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir du 23 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 29 mars 2021 transmise par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir,

**VU** la délibération extraordinaire prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir du 14 avril 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles, transmise le 15 avril 2021,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir est fixé à 32.

**ARTICLE 2** : La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	5
	• 10 salariés et plus	4

	<u>Total commerce</u>	9
<b>Industrie</b>	• De 0 à 19 salariés	5
	• 20 salariés et plus	6
	<u>Total industrie</u>	11
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	6
	<u>Total services</u>	12
<b>Total des sièges :</b>	<b>Total des sièges :</b>	32

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure-et-Loir dont ampliation sera adressée :

- à la Préfète de l'Eure-et-Loir,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure-et-Loir,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.125 enregistré le 19 avril 2021

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2021-04-19-00008

Arrêté portant composition de la chambre de  
commerce et d'industrie territoriale de  
l'Indre-et-Loire pour les élections 2021

**SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**ARRÊTE PORTANT COMPOSITION  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE L'INDRE-ET-LOIRE  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** la délibération prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre-et-Loire du 15 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles,

**VU** l'étude de pondération transmise le 31 mars 2021 transmise par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre-et-Loire,

**VU** la délibération extraordinaire prise lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire du 14 avril 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles, transmise le 19 avril 2021,

**SUR PROPOSITION** de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le nombre de sièges pour l'élection 2021 des membres de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre-et-Loire est fixé à 38.

**ARTICLE 2 :** La répartition des sièges est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories professionnelles	Sous-catégories professionnelles	Nombre de sièges
<b>Commerce</b>	• De 0 à 9 salariés	6
	• 10 salariés et plus	4
	<u>Total commerce</u>	10
<b>Industrie</b>	• De 0 à 19 salariés	5
	• 20 salariés et plus	7
	<u>Total industrie</u>	12
<b>Services</b>	• De 0 à 9 salariés	8
	• 10 salariés et plus	8
	<u>Total services</u>	16
<b>Total des sièges :</b>	<b>Total des sièges :</b>	38

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre-et-Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre-et-Loire dont ampliation sera adressée :

- à la Préfète de l'Indre-et-Loire,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre-et-Loire,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 19 avril 2021  
la Préfète de la région Centre-Val de Loire  
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n° 21.126 enregistré le 19 avril 2021